

Délibération 2026-062

Désignation des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale - SCO du Nord Toulousain

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -26 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 0

Exposé

Le SCOT est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

L'assemblée délibérante doit désigner ses représentants au Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Il est rappelé que le nombre de délégués est fixé par les statuts des différents syndicats et que l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts.

Les délégués suppléants peuvent siéger au sein de l'organe délibérant avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement rattachés à un délégué titulaire.

Sont candidats : Mme Sonia BLANCHARD, Mme Caroline VILLA, Mme Nathalie RAYNAUD, M. Gilles JOVIADO, M. Cédric MAUREL en tant que délégués titulaires.

Sont candidats : M. Julien COLOMBIES, M. Pierre CRESUT, Mme Françoise OLIVE, Mme Katia GUERRERO, M. Thierry ASTRUC en tant que délégués suppléants.

Considérant que cette élection doit intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant,

Madame la Présidente demande s'il peut être procédé au vote au scrutin public : ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2121-21 et 5211-1 du CGCT ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain prévoient que :

- Le nombre de délégués au sein du Comité Syndical est porté à 5 titulaires et 5 suppléants pour la Communauté de Communes Val'Aigo,
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De proclamer élus 5 délégués titulaires au SCOT du Nord Toulousain : Mme Sonia BLANCHARD, Mme Caroline VILLA, Mme Nathalie RAYNAUD, M. Gilles JOVIADO, M. Cédric MAUREL ;**
- **De proclamer élus 5 délégués suppléants au SCOT du Nord Toulousain : M. Julien COLOMBIES, M. Pierre CRESUT, Mme Françoise OLIVE, Mme Katia GUERRERO, M. Thierry ASTRUC ;**
- **De mandater** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00 |

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE**



Pour extrait conforme,

**La Présidente,
Mme Caroline VILLA**